

219C1307
FR0004037125-OP011-AS05

31 juillet 2019

Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

APRIL (Euronext Paris)

Euronext Paris, Natixis, Deutsche Bank et Lazard Frères Banque ont fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société APRIL, soit du 11 au 26 juillet 2019 inclus, la société par actions simplifiée Andromeda Investissements a acquis, au prix de 21,60 € par action (i) 4 604 938 actions dans le cadre de la procédure de semi-centralisation et (ii) 539 197 actions sur le marché.

La société Andromeda Investissements a par ailleurs conclu, pendant la durée de l'offre publique, dans le cadre de la présente offre publique¹, des contrats de liquidité portant sur un nombre total de 323 410 actions APRIL représentant autant de droits de vote.

Au total, la société Andromeda Investissements détient par conséquent 36 455 204 actions APRIL représentant 36 349 510 droits de vote, soit 88,83% du capital et au moins 88,41% des droits de vote de cette société², selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Andromeda Investissements	36 026 100	87,78	36 026 100	87,62
Autodétention ³	105 694	0,26	-	-
Andromeda Investissements (détention par assimilation ⁴)	323 410	0,79	323 410	0,79
Total Andromeda Investissements	36 455 204	88,83	36 349 510	88,41

¹ Cf. notamment D&I 219C1123 du 9 juillet 2019.

² Sur la base d'un capital composé de 41 041 461 actions représentant au plus 41 115 571 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Autodétention agréée en application de l'article L. 233-9 I, 2° du code de commerce.

⁴ Détention par assimilation au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce portant sur 323 410 actions APRIL (représentant autant de droits de vote) attribuées gratuitement par la société (cf. notamment D&I 219C1123 du 9 juillet 2019).